

Planifier la sélection de vos cours

Bon nombre d'étudiants demandent de l'aide quand vient le temps de planifier, d'une part, la sélection de leurs cours cliniques supplémentaires et d'autre part, la sélection de leurs expériences du practicum. Le programme clinique est conçu en vue de fournir (a) une solide formation générale en psychologie clinique ainsi que (b) les aptitudes et les connaissances de base requises pour une licence en psychologie. Tout au long du processus de sélection de cours supplémentaires et du practicum clinique, les étudiants seront à même d'adapter leur programme au mieux de leurs intérêts universitaires et d'anticiper ainsi leur cheminement de carrière. Tant le directeur du programme clinique que le coordonnateur des practica et des internats seront à votre disposition pour toute question liée à la sélection des cours et des practica.

En ce qui concerne le programme que les étudiants peuvent individuellement adapter à leurs propres besoins, il existe des principes généraux dans la sélection des cours et des practica qu'il est important d'avoir à l'esprit. Les étudiants sont encouragés à sélectionner une panoplie de cours cliniques supplémentaires en vue de couvrir au maximum le domaine de la psychologie clinique. Sélectionner des cours et des practica qui mettent l'accent sur diverses compétences cliniques portant sur différentes populations peuvent donner à l'étudiant une bonne idée de la portée de la profession ainsi que des possibilités pour des formations et des pratiques ultérieures. Gardant cela à l'esprit, les étudiants doivent savoir qu'ils/elles peuvent prendre plus de cours que le nombre de cours requis par le programme clinique.

L'étendue des connaissances et des aptitudes doit être contrebalancée par la prise en compte des cours et des practica nécessaires à la préparation d'un cheminement de carrière. Bien que le maintien d'une certaine flexibilité soit généralement une bonne idée, il est tout aussi important d'élaborer des plans pour le cheminement de carrière pressenti. Idéalement, cette élaboration devrait débuter dans la seconde année du programme, et inclure des considérations comme la formation à la recherche, le savoir clinique ou encore l'expérience en lien avec les types de services qu'on souhaite fournir aux futurs diplômés du programme. Ceci dit, les practica initiales visent plus à transmettre l'essentiel des compétences cliniques de base qu'à préparer l'étudiant à un profil professionnel spécifique.

À la fin de la troisième année du programme, les étudiants devraient avoir une idée assez claire du type d'internat et du choix de 3^e cycle pour lesquels ils aimeraient opter. Cela ne veut pas dire qu'un étudiant doit avoir un plan ferme en tête, susceptible de le guider dans toutes les décisions qu'il prendra dans son programme d'études. Mais cela signifie par contre que l'étudiant doit déjà réfléchir aux populations avec lesquelles il souhaite travailler (par exemple, les enfants, les adolescents, les couples, les personnes âgées, etc.) et s'interroger sur les compétences et soutiens psychologiques qu'il compte approfondir (par exemple, des compétences en diagnostic et évaluations spécifiques, des compétences en divers types d'intervention, des compétences en évaluation et consultation de programmes, etc.). Si on garde à l'esprit tant l'importance des exigences de la formation que le besoin d'élaborer un profil en accord avec un internat approprié et des aspirations de carrière, les cours et les practica devraient être sélectionnés sur la base de tous ces aspects. Les étudiants souhaitant

obtenir un double profil (par exemple, enfance/famille et adulte) devraient en outre anticiper le fait qu'une année supplémentaire avant l'internat sera requise pour accéder à la somme de practica exigées pour obtenir ce type de profil. Ils devraient également prendre des cours (a) de psychopathologie des enfants et b) interventions avec les enfants, les adolescents et les familles idéalement d'ici la fin de leur deuxième année.

À partir du début de la deuxième année, les étudiants rencontrent, au moins une fois par an, le coordonnateur des practica et des internats en vue de discuter de leurs plans en formation clinique ainsi que des types d'internats qui correspondent le plus à leurs intérêts et à leur profil. Ces rencontres constituent des occasions de discuter des changements dans leur cheminement de carrière pressenti et de mettre l'accent sur les exigences à remplir pour obtenir un bon internat. Une information utile sur le processus d'application aux internats peut être trouvée à l'APPIC (*Association of Psychology Postdoctoral and Internship Centers*) <http://appic.org/Match/About-The-APPIC-Match>. L'APPIC est l'organisation qui gère le processus de jumelage des internats.

Au-delà de la question des internats, nous encourageons toutefois les étudiants à réfléchir au type d'activité clinique qu'ils aimeraient pratiquer après leurs études. La sélection de cours et de practica est tout aussi importante pour une inscription à un Ordre de psychologues. Les exigences varient toutefois en fonction des provinces/territoires <https://cpa.ca/accreditation/ptlicensingrequirements/>. Ceci dit, en vertu de l'Accord de reconnaissance réciproque signé par tous les organismes de réglementation professionnelle des psychologues du Canada, il y a un consensus sur un tronc commun. Certaines provinces (comme le Québec) ont des exigences additionnelles. Pour tout détail, les étudiant-e-s devraient consulter l'organisme de réglementation professionnelle des psychologues de la juridiction qui les intéresse.

En Ontario, tous les candidats à l'inscription à l'Ordre des psychologues de l'Ontario (OPO) doivent déclarer leurs compétences par rapport :

- (1) aux domaines de pratiques (psychologie clinique, assistance psychologique, psychologie en institutions scolaires, psychologie judiciaire, neuropsychologie clinique, psychologie de la santé, psychologie en réhabilitation, psychologie industrielle, psychologie des organisations) ;
- (2) aux activités (évaluation, intervention/consultation, recherche, enseignement) ;
- (3) au type de clientèle ciblée (enfants, adolescents, adultes, couples, familles, personnes âgées, organisations).

Les détails sur les définitions de ces domaines de pratiques peuvent être trouvés dans l'annexe B des directives du OPO en ce qui concerne l'inscription des psychologues <http://www.cpo.on.ca/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=286>. L'extrait (traduit) suivant des directives montre l'importance d'une formation universitaire pour la déclaration de compétence nécessaire à l'inscription à l'Ordre.

Comment remplir la déclaration de compétence

En remplissant sa déclaration, le candidat spécifie le domaine de pratiques, le type d'activité ainsi que la clientèle qui fera l'objet de sa pratique, d'abord supervisée et ensuite autonome. Le choix du type de pratiques et de la clientèle à cocher est basé à la fois sur la formation universitaire du candidat (et d'abord sur son expérience clinique dans une autre juridiction s'il y a lieu) et sur le type de service qu'il entend fournir durant sa pratique supervisée. Durant celle-ci, le candidat doit être engagé dans un domaine de pratiques, une activité et une clientèle déjà identifiées comme tels.

Activités et services: il est obligatoire de cocher les cases Évaluation et Intervention/Consultation pour tous les domaines de pratiques choisis. Recherche et enseignement ne doivent être cochés que si le candidat prévoit de s'engager dans ces activités durant sa pratique supervisée.

Domaines de pratiques: les huit domaines de pratiques sont décrits dans l'annexe des directives pour l'inscription. Les candidats devraient en prendre attentivement connaissance avant de remplir la déclaration de compétence. On s'attend généralement à ce que les candidats qui viennent de graduer ne cochent pas plus de deux domaines de pratiques, vu que c'est impossible qu'un débutant dans la profession ait suffisamment d'expérience pour approfondir plus de deux domaines en à peine un an de supervision. Seuls les domaines dans lesquels le candidat pourra réellement être supervisé et vivra suffisamment d'expérience à même de lui enseigner une pratique autonome devront être cochés et ce, peu importe la somme d'expérience accumulée dans un domaine spécifique à cette étape de sa formation. Par exemple, si un candidat a été formé à la fois en psychologie clinique et en neuropsychologie clinique durant son programme d'études mais qu'il ne pratiquera que dans ce dernier domaine sous supervision, la psychologie clinique ne devrait pas être cochée.

Tout en décidant du nombre d'expérience suffisante à acquérir durant la pratique supervisée, il sera tout aussi important de prendre en compte l'expérience acquise jusque là. Par exemple, si l'internat d'un étudiant portait essentiellement sur la neuropsychologie clinique, avec très peu de psychologie clinique, mais qu'il a parallèlement suivi plusieurs cours et practica dans ce dernier champ, que l'activité proposée dans sa pratique supervisée comporte 4 jours/semaine de psychologie clinique pour 1 jour de neuropsychologie, il sera probablement plus approprié, à la lumière de son expérience d'internat étendue, de cocher tant la neuropsychologie que la psychologie cliniques. Il est également important que les candidats acquièrent une large expérience dans un domaine durant leur pratique supervisée. Il n'est pas suffisant de travailler avec un éventail très étroit de problèmes énoncés (par exemple, troubles du sommeil ou de l'alimentation en psychologie clinique, ou traumatisme cérébral en neuropsychologie clinique), puisqu'à l'examen oral, les candidats devront démontrer une maîtrise raisonnable de la connaissance dans chacun des domaines qui auront été identifiés.

Clientèles ciblées: Comme dans le cas des domaines de compétences, les candidats devraient seulement cocher les clientèles pour lesquelles ils seront en mesure d'offrir des services de qualité durant leur pratique supervisée.

Par exemple, un candidat dont la pratique en supervision se tiendra dans des écoles primaires et secondaires devrait cocher enfants et adolescents, mais pas les adultes, puisqu'ils ne leur offriront pas de services directement (même s'il est évident qu'ils interagiront avec des enseignants adultes comme avec les parents de leurs clients). De la même façon, si quelqu'un pratique sous supervision dans le domaine de la neuropsychologie, il donnera évidemment une rétroaction et des conseils éducatifs aux familles de certains de ses clients mais à moins qu'il soit spécifiquement formé à conduire des thérapies familiales, il ne devrait pas cocher les familles comme clientèle ciblée.

Nous encourageons fortement les étudiants à lire attentivement les exigences que demande leur inscription à l'Ordre, en particulier les exigences liées à la déclaration de compétence. Une sélection appropriée des cours cliniques et des expériences en formation clinique supplémentaires (incluant les practica et les internats) est essentielle pour mettre en avant les compétences demandées par l'Ordre. La pratique supervisée qui se fait durant l'étape initiale du processus d'inscription est tout aussi cruciale pour la déclaration. Les psychologues nouvellement inscrits doivent être en mesure d'offrir les services et les compétences qui les accompagnent à la hauteur des compétences indiquées dans leur déclaration (incluant les domaines de pratiques, les activités et services, ainsi que les différentes clientèles ciblées). Quand il examine les candidatures pour l'inscription à l'Ordre, le comité d'inscription du OPO s'attend à voir des connexions claires entre les cours du programme du candidat, sa formation clinique (practica et internats), son activité professionnelle/son emploi post-universitaire, et ses compétences déclarées. Par exemple, si un candidat déclare une compétence en psychologie de la santé, il est important que la personne ait suivi un ou plusieurs cours liés au domaine, qu'il ait connu des expériences professionnelles touchant à cette question et qu'il fournisse des services en psychologie de la santé durant sa période de pratique supervisée. Autre exemple, pour déclarer une compétence en matière de services offerts en psychologie clinique et en psychologie du counseling auprès des enfants, il est nécessaire d'avoir suivi plusieurs cours dans le domaine mais aussi d'avoir travaillé, durant des practica et une formation en internat, avec des enfants sur une série de problèmes qui les touchaient. Avoir simplement évalué deux ou trois enfants et les avoir traités ensuite ne sera donc pas considéré comme une expérience suffisante pour se voir reconnaître de telles compétences.

En raison du type de formation reçue, les étudiants graduant au programme de psychologie Clinique à l'Université d'Ottawa devraient prendre en considération la déclaration de compétence à la fois sur son versant évaluation et sur son versant intervention/consultation et ce, tant pour la psychologie clinique que pour la psychologie du counseling. Le large éventail des cours et des formations cliniques requis dans le programme assure le fait que les étudiants aient la connaissance et les compétences nécessaires à ces services et ces domaines de pratiques. Les étudiants qui sont intéressés à déclarer leurs compétences dans d'autres domaines de pratiques devraient veiller à avoir suivi les cours universitaires appropriés et à avoir obtenu les expériences cliniques demandées. La décision d'un diplômé de notre programme de déclarer ses compétences dans d'autres services ou dans d'autres domaines de pratiques devrait en effet être déterminée par trois éléments : les cours cliniques supplémentaires qu'il a suivis, des éléments spécifiques liés à sa formation clinique, et enfin la

nature de son emploi post-universitaire. Un candidat à l'inscription indique parfois ses compétences dans un domaine de pratiques qui est nécessaire à son emploi post-universitaire, mais pour lequel il a en fait peu de connaissance et de compétence voire aucune. Dans de tels cas, le comité d'inscription du OPO exigera la soumission d'un plan de recyclage pour acquérir la connaissance et les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'une pratique supervisée.

Elisa Romano, Sophie Lebel, Ph.D., Co-Directrices du programme clinique
Elke Reissing, Ph.D., Coordinatrice des practica et de l'internat

(Dans le présent document, le genre masculin est employé sans discrimination pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.)

Mis à jour: février 2019

Mis à jour: août 2020